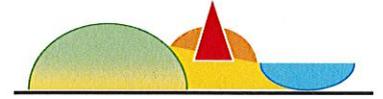


Le Trait d'Union

Saint Etienne de Fontbellon

#4 - automne 2021

Edito du Maire



Voilà que l'été a tiré sa révérence laissant sa place à l'automne qui pose sur nos campagnes et nos forêts ses belles couleurs rouges, rousses et dorées. Cet environnement souffre encore trop souvent du comportement incivil de quelques-uns (dépôts sauvages, dégradations de biens publics), je dois à nouveau rappeler que notre commune dispose d'une déchetterie gratuite.

Du côté de la pandémie les signaux sont encourageants et incitent à l'optimisme, mais il est sans doute un peu tôt pour crier victoire. Pour l'heure, la rentrée scolaire qui concerne, sur notre commune, près de 360 enfants, a exigé un effort d'organisation à la collectivité et aux enseignants.

Nous avons mis à profit la trêve estivale pour redonner un coup de jeune aux vestiaires du stade, en rénovant les peintures défraîchies, et nous continuons à travailler pour doter le club de foot d'infrastructures performantes, notamment par le projet de réalisation d'une pelouse synthétique. Plébiscité par les jeunes Stéphanois, et en concertation avec eux, un city-stade verra le jour au premier semestre 2022.

La commune concentre plusieurs dizaines de kilomètres de voirie sur son territoire, cette année ce sont 120 000€ qui ont été budgétés pour son entretien.

L'attrait et le bien vivre dans notre commune passent par l'embellissement du cadre de vie. Pour y parvenir, une attention régulière est portée au fleurissement par la commission environnement. Une fresque murale monumentale sur l'évocation des saisons en Ardèche, à l'initiative du Centre Commercial Leclerc, contribuera à cette attractivité.

Demain le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en cours d'élaboration deviendra la règle pour l'ensemble des 28 communes de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas. Pour notre commune, nous souhaitons définir des règles d'urbanisme qui vont nous permettre de préserver nos atouts naturels, notre cadre de vie, et d'assurer un développement urbain maîtrisé dans l'espace et dans le temps.

Privés trop longtemps de moments de partage et de convivialité, nous pourrions prochainement nous retrouver autour de la Castagnade et du marché de Noël organisés par le Comité d'Animations Stéphanois, et nos aînés pourront à nouveau partager, à l'Espace Champel, le traditionnel repas de Noël.

Restons optimistes et confiants pour l'avenir !

Bel automne à Toutes et Tous,

Le Maire, Philippe ROUX



« On ne fait jamais attention à ce qui a été fait ;
on ne voit que ce qui reste à faire »

Marie Curie

Brèves

Eclairage public :

Signalement éclairage
défectueux :

Allô Mairie : 04 75 35 12 96

Mail : mairie.stef@orange.fr

ENEDIS :

Dépannage particuliers :

09 72 67 50 07

Agenda

- **5 au 7 Novembre :**
Exposition Peintures
Salle Culturelle
Place de l'Église
- **Dimanche 7 novembre**
Castagnade et marché
artisanal organisés par
le Comité d'Animations
Place du Village
- **Jeudi 11 Novembre à 11h :**
Commémoration
de l'Armistice
- **Dimanche 12 Décembre :**
Repas des Aînés
Espace M. Champel
- **Samedi 18 Décembre :**
Dégustation Huîtres et vins,
marché de Noël à la Cave
Coopérative

MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE

Les lundi, mardi et jeudi
de 8h à 12h30 - 13h30 à 17h
Le mercredi de 8h à 12h30 -
13h30 à 15h30
Le vendredi de 8h à 12h30

SERVICE URBANISME :

Demande d'imprimés,
dépôt des dossiers
et renseignements.
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30.

PERMANENCES ÉLUS :

sur rendez-vous

Memento

Mairie - 100 Rue de la Mairie
07200 ST ETIENNE
DE FONTBELLON
Tél : 04.75.35.12.96
Mail : mairie.stef@orange.fr

www.st-etienne-
de-fontbellon.fr
ou sur www.facebook.com/
Commune-Saint-
Etienne-de-Fontbellon-

Suivez
les actus
sur

Les Conseils Municipaux...

COMPTES
RENDUS



5 JUILLET

- CCBA – Demande d'aide à l'investissement
- Régularisation élargissement Route des Juillets
- CDG – Convention de calcul des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi
- Remboursement des sommes correspondant aux frais de garde ou d'assistance des élus des communes de moins de 3 500 habitants
- Rapport sur l'eau et l'assainissement 2019 du SIAE
- Motion de soutien aux communes forestières de France

30 AOÛT

- **Tarifs cantine et garderie au 1er septembre 2021** : malgré une hausse appliquée par le prestataire à compter du 1er septembre, le Conseil Municipal décide, compte tenu du contexte sanitaire actuel et afin de ne pas pénaliser les familles, de ne pas répercuter la hausse sur le prix du repas facturé. Le prix du repas est maintenu à 3.70 €.
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : Exonération en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation** : Le Conseil Municipal, à la majorité décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 50 % de la base imposable pour tous les immeubles à usage d'habitation.
- **Autorisations spéciales d'absence pour les agents territoriaux** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de suivre les propositions du CDG07 à compter du 1er septembre 2021.
- **Avis sur la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme d'Aubenas** : le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à la modification simplifiée n° 3 du PLU d'Aubenas.
- **Rapport d'activités 2020 du service public de prévention des déchets ménagers et assimilés.**

Nombreuses actualités autour de l'urbanisme

Les communes sont confrontées à une succession d'évolutions réglementaires ces derniers mois :

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas : l'élaboration de ce document avance selon le calendrier prévu, pour un objectif de finalisation en 2024. A ce jour, la phase 1 du Diagnostic n'est pas encore achevée.
- Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ardèche Méridionale : ce document d'urbanisme, à l'échelle de l'Ardèche Méridionale est lui « arrêté » et a été soumis récemment à enquête publique avant son approbation. Ce dernier document aura une influence directe sur notre commune puisqu'il préconise un objectif de densité de l'habitat très élevé, à savoir 30 logements à l'hectare, soit une moyenne de 333m² par logement.
- Loi Climat et Résilience publiée au Journal Officiel le 24 août 2021 : cette loi définit l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » à échéance 2050. Elle demande d'abord aux territoires de baisser de 50%, d'ici à la fin de la décennie, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Est également posé un principe général d'interdiction de création de nouvelles activités qui entraîneraient une artificialisation trop importante des sols.
L'intention du législateur vise à préserver les terres agricoles de l'artificialisation et à essayer d'enrayer l'érosion de la biodiversité. En effet, 1 million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction selon le dernier rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques.

En conclusion, toutes ces nouvelles orientations vont permettre de mieux maîtriser l'évolution de la population des communes et répondent à des objectifs globalement vertueux. Mais elles vont se traduire par de nombreuses contraintes supplémentaires sur le terrain, avec une diminution des surfaces constructibles et une augmentation de la densité des logements.

Activité du service urbanisme depuis le premier janvier 2021 : 26 permis de construire, 55 Déclarations préalables, 87 Certificats d'urbanisme.

La rentrée dans nos écoles

École des Champs

219 élèves sont inscrits pour cette année scolaire 2021/2022 et la rentrée s'est effectuée le 2 septembre. Sophie LE ROUZIC, Directrice, est entourée par l'Équipe suivante :

Très Petite Section/Petite Section : Marielle CROZE – ATSEM : Stéphanie PECHET & Natacha BRO

Petite Section/Moyenne Section : Irène DONDEY – ATSEM : Dominique DUCHAMP, Myriam MARTINS & Marina FOURNIER

Grande Section : Véronique DUSSAP & Léa NÈGRE - ATSEM : Nelly MERCIER & Natacha BRO

Grande Section/CP : Boris DUBUISSON – ATSEM (matin) : Marina FOURNIER

CP/CE1 : Amélie HENDOUCHE

CE1/CE2 : Annick TESTON

CE2/CM1 : Stéphane ANDRE

CM1 : Sophie LE ROUZIC & Véronique SICARD

CM2 : Marie-Laure CUTELLAS

Personnel Cantine, Garderie, Entretien : Cécile ACKAN, Léa ARTICO, Michelle JAUSSENT, Térésa MONTEIRO, Alain GRANIER, Daniel DELAYGUE et les ATSEM.



Tarifs cantine :

Prix du repas : 3,70 euros au 1er septembre 2021, 7,40 euros si inscription hors délais

Les réservations sont à effectuer avant 9h30

le lundi pour le mardi

le mardi pour le jeudi

le jeudi pour le vendredi

le vendredi pour le lundi

Tarifs garderie :

Le service de garderie est assuré

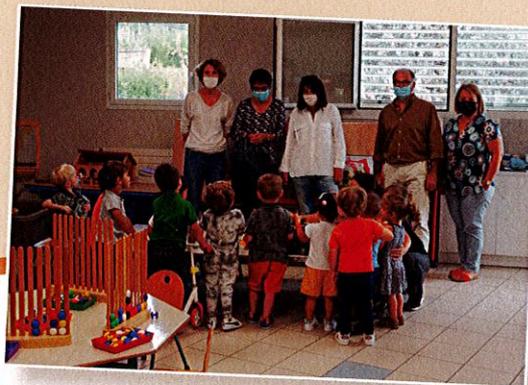
lundi, mardi, jeudi, vendredi

- de 7h30 à 8h20 (0,56 €)

- de 11h30 à 12h15 (0,56 €)

- de 16h30 à 18h20 (0,56 € la 1ère heure et 0,56 € la 2^{ème} tranche horaire)

Réservation paiement cantine et garderie en ligne sur le portail parents : <https://www.logicielcantine.fr/saintetiennedefontbellon>



École Saint-Joseph

142 enfants ont été accueillis le 30 août à l'École Saint Joseph. Marlène CHIFFLET, nouvelle Directrice, à qui nous souhaitons la bienvenue, a pris ses fonctions à la rentrée et voici la composition de l'Équipe qui l'accompagne :

Très Petite Section/Petite Section : Agnès BACCONNIER & Marlène CHIFFLET – ASEM : Sonia MEDJKOUNE

Moyenne Section/Grande Section : Carole ALEYSSON & Marlène CHIFFLET – ASEM : Nelly RENAUDEAU

CP : Isabelle DEJOUX

CE1/CE2 : Johanna DECIA

CM1 : Marielle DUGUA

CM2/CE2 : Céline CHAMBON

Personnel de Service et de Garderie : Pascale SIMON, Fadma JOBART et Elodie POYATOS.



Marlène CHIFFLET
Nouvelle Directrice

Fleurissement

L'amélioration de la qualité de vie sur notre commune est au cœur de nos préoccupations. Les efforts de fleurissement ont porté leurs fruits, la traversée de la passerelle reliant l'église à la crèche en est un bel exemple. Ce travail va se poursuivre cet automne avec l'arrivée de nouvelles plantations. Nous tenons à remercier les employés communaux qui par leur réactivité et investissement œuvrent au quotidien pour que notre commune soit plus belle et propre.

Ce travail d'embellissement et notre volonté d'améliorer notre cadre de vie du quotidien sont néanmoins contrecarrés par un certain nombre d'incivilités faites par des personnes peu scrupuleuses du bien commun. Exaspérée par ces actes, la Municipalité dépose plainte lorsque des biens publics sont détruits ou détériorés et se constitue régulièrement partie civile pour que les auteurs soient condamnés à dédommager la commune.

Nous tenons à rappeler que l'amende encourue pour les dépôts sauvages est de 135 €



Le débroussaillage obligatoire sur notre commune :

L'obligation légale de débroussaillage c'est quoi ?

Pour préserver notre patrimoine forestier et protéger les populations, la préfecture de l'Ardèche impose l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD).

L'article L.134-6 du Code forestier prévoit une obligation de débroussaillage :

Il est obligatoire autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres ; et autour des voies privées donnant accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

On entend par débroussaillage les opérations de réduction de la masse des végétaux combustibles dans le but d'en diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies.

Le Service Départemental d'Incendie de l'Ardèche a procédé à un recensement de toutes les parcelles de la commune impactées par ces obligations et les propriétaires concernés recevront prochainement un courrier fixant un délai d'exécution.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez prendre contact avec :

La cellule « Information-contrôle débroussaillage », SDIS 07

B.P 718 – Chemin de St Clair, 07007 PRIVAS CEDEX

Le vendredi matin, de 9h à 12h au 07 75 66 36 83



Une cabine de téléconsultation de médecine installée à Saint-Etienne-de-Fontbellon

Pour faciliter l'accès aux soins des habitants de notre commune, à l'initiative de la pharmacie « Les Champs », une cabine de téléconsultation de médecine a été récemment installée dans ses locaux situés dans la galerie du Centre Commercial Leclerc.

Ce dispositif médical équipé d'instruments et de capteurs permet une consultation clinique dans des conditions similaires à celle d'un cabinet médical.

Les téléconsultations se font du lundi au samedi de 9h à 18h, sans rendez-vous.

Comment ça marche :

Son fonctionnement est simple : la cabine comporte un fauteuil muni d'instruments de mesure et d'un système de visioconférence permettant l'interaction à distance avec un médecin. Dans la pratique, le professionnel de santé dirige son patient pour qu'il effectue lui-même son examen clinique (prise de tension, auscultation cardiaque, etc.). Ensuite, le médecin établit un diagnostic et transmet une ordonnance imprimée directement dans la cabine. Véritable cabinet médical connecté, cette cabine de téléconsultation s'adresse aux patients sans médecin traitant ou à ceux dont le médecin traitant n'est pas disponible dans un délai compatible avec leur état de santé.

DÉCHETTERIE SIDOMSA DE SAINT-ETIENNE DE FONTBELLON :

500 Chemin de la Ribeyrasse – Tél. : 04.75.94.33.57
Horaires d'ouverture du lundi au samedi : de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15



« POINTS RECYCLAGE » : VERRE - PAPIER :

Traverse du Stade ; Quartier La Téoule ;
Chemin du Pré St Antoine ;
Place de la Cave coopérative ;
Route du Pont de Rigaud ;
Parking Centre E.Leclerc